Temps partiel
thérapeutique :
éviter les erreurs RH
et paie

PROGRAMME DE FORMATION
Réf. PA_TPT

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?
- Parce que le temps partiel thérapeutique est un dispositif méconnu qui mêle droit de la Sécurité sociale, droit du travail et gestion de la paie

- Parce que les erreurs de traitement (horaires, rémunération, IJSS) peuvent entraîner des litiges ou des régularisations complexes

- Parce que la coordination entre temps de travail réduit, maintien de salaire et IJSS complémentaires nécessite une maîtrise précise pour sécuriser le bulletin de paie

POUR QUI ?
OÙ, QUAND, COMBIEN ?
PUBLIC CONCERNÉ
- Gestionnaires de paie, RRH, Responsables paie, Managers

PRÉREQUIS
- Connaissances de base en paie

ACCESSIBILITÉ
- Nous adaptons nos formations à tout public. Merci de nous signaler toute adaptation particulière (ex : situation de handicap)
TARIF INTER-ENTREPRISES
250 EUR HT par personne
Intra-entreprise sur devis

DURÉE
- 1/2 journée (3h30)

DÉLAI D'ACCÈS
- 2 jours avant la date de session

MODALITÉ
- Distanciel sur Teams

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES
OBJECTIFS
Identifier les conditions d'ouverture du TPT et maîtriser le cadre juridique applicable
Sécuriser chaque étape de la mise en place, de la demande de l'employé à la signature de

l'avenant
Construire correctement le bulletin de paie pendant la période de TPT
Rédiger une attestation de salaire conforme et fiabiliser les déclarations DSN

COMPÉTENCES VISÉES
Piloter la mise en place du TPT en maîtrisant les obligations de l'employeur et les droits du salarié
Fiabiliser les calculs de paie et les déclarations liées au dispositif
Prévenir les risques juridiques et prud'homaux inhérents à une gestion incorrecte du TPT

MÉTHODES D'ÉVALUATION
- QCM

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (1/2)
INTRODUCTION - De quoi parle-t-on vraiment ?
Définition du TPT, périmètre d'application et distinctions avec d'autres dispositifs voisins

Comprendre le dispositif avant de le mettre en oeuvre
Conditions d'ouverture du droit : exigences médicales et administratives
Durée maximale et nature de l'indemnisation : ce que le salarié perçoit réellement
Médecin traitant, médecin du travail, médecin conseil : trois acteurs, trois rôles qu'il ne faut pas confondre

Gérer la demande : ce que l'employeur doit (et peut) faire
Réception d'une demande : procédure à suivre et délais à respecter
Droit de refus de l'employeur : conditions strictes et risques prud'homaux en cas d'abus
L'avenant au contrat : contenu obligatoire, durée de travail réduite et préconisations du médecin du travail

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (2/2)
Traduire le TPT sur le bulletin de paie
Construction du bulletin pendant le TPT : rémunération du temps travaillé et articulation avec les IJSS
Traitement fiscal et social des IJSS complémentaires versées par la CPAM
Détermination du salaire journalier de référence (DJT) pour l'attestation de salaire : méthode et cas pratiques

Sécuriser les déclarations et anticiper la fin du dispositif
Congés payés, ancienneté, prévoyance : quels droits pendant le TPT ?
Déclaration en DSN : signalements, codifications et contrôles avant envoi
Sortie du dispositif : procédure de retour à temps plein, refus du salarié et erreurs fréquentes à éviter
Conclusion, tour de table, synthèse et plan d'action

LES MOYENS

PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Supports de cours, fiches techniques, modèles d'avenants
- Exemples chiffrés et cas pratiques concrets
- De nombreux échanges interactifs favorisés par un petit nombre de participants
- Accompagnement dans la progression d'acquisition des compétences, évaluation des participants

LES COMPÉTENCES
DU FORMATEUR
- Forte expertise dans le domaine de la paie et du droit social
- Maîtrise des dispositifs de reprise progressive et du temps partiel thérapeutique
- Expérience terrain en continu
- Fortes qualités pédagogiques

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
Sandrine BOSSEGE
Formatrice experte paie & droit du travail
@ : sbe.rh@outlook.com
Tel : 07 65 76 60 89